



Charte de réservation des activités

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) offre aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ainsi qu'aux personnes en stage postdoctoral une programmation d'activités pour enrichir leur parcours aux cycles supérieurs, appuyer leur réussite et favoriser leur insertion professionnelle.

Le nombre de places disponibles pour chaque activité est limité. Quand une personne inscrite ne se présente pas à l'activité, elle prive celles qui n'ont pu s'inscrire faute de place disponible.

Dans une démarche de responsabilisation mutuelle, à compter de la session d'Automne 2025, les activités sont réparties en trois catégories :

- **Activités gratuites**
- **Activités avec dépôt de réservation remboursable** : un dépôt de réservation est demandé aux personnes inscrites au moment de confirmer leur place. Ce montant sera intégralement remboursé aux personnes qui participent à l'événement.
- **Activités avec frais d'inscription non remboursables** : des frais d'inscription sont demandés aux personnes qui s'inscrivent au moment de confirmer leur place. Ce montant ne sera pas remboursé même aux personnes qui participent à l'événement. Il représente la contribution financière de la personne étudiante à la formation.

Modalités de paiement

Le paiement se fait par carte de crédit.

Confirmation de place

Activités gratuites : Au moment de compléter le formulaire d'inscription, un courriel mentionnera si la place est confirmée ou si la personne inscrite est sur la liste d'attente.

Activités avec dépôt de réservation remboursable : Les personnes inscrites à une activité reçoivent par courriel une demande de confirmation de leur inscription environ 14 jours avant l'événement. Le courriel inclut un lien pour payer le dépôt de réservation.

Un délai de 7 jours est accordé pour confirmer la place en procédant au paiement ou pour libérer la place en écrivant à l'adresse evenements@fesp.ulaval.ca. Le non-paiement dans un délai de 7 jours annule automatiquement l'inscription à l'activité.

À la suite de l'étape de confirmation, si des places sont libérées, un tirage aléatoire est effectué parmi les personnes inscrites sur la liste d'attente pour leur proposer une place.

Activités avec frais d'inscription non remboursables : Les personnes paient ces frais au moment de l'inscription. Après le paiement, leur place est confirmée. Si une place se libère, les personnes sur la liste d'attente recevront un courriel et un lien de paiement pour confirmer leur inscription.

Demande d'annulation de place

Pour demander l'annulation d'une place réservée, merci de nous contacter à l'adresse evenements@fesp.ulaval.ca, avant le début de l'activité.

Activités avec dépôt de réservation remboursable :

Les demandes de remboursement faites avant l'événement seront considérées pour les urgences seulement et traitées au cas par cas.

Le dépôt ne sera pas remboursé aux personnes qui ne se présentent pas à l'activité et n'ont pas avisé de leur absence.

Activités avec frais d'inscription non remboursables :

Aucun remboursement ne sera accordé aux personnes qui ne se présentent pas à l'activité et n'ont pas avisé de leur absence. Les demandes d'annulation suite à une urgence transmises avant le début de l'événement seront considérées au cas par cas.

Activités relayées par la FESP

Quand les activités sont offertes par des partenaires de la FESP, merci de consulter les modalités de réservation propres à chacune.

Consultez notre programmation : fesp.ulaval.ca/evenements

Pour toute question, contactez-nous : evenements@fesp.ulaval.ca

Version du 11 septembre 2025.